

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0022809.2025.004				I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs	
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom MADAME OLIVIA VAN DER VYNCKT Adresse AUX GOUTS TENDRES 585 chemin de la Sigoyère 84390 Saint-Christol Pays France Code ISO FR				I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse 3, impasse des Prairies , 74940, Annecy-le-Vieux Pays France Code ISO FR	
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 12 septembre 2025 15:35:12 +02 (Europe/Luxembourg) Nom et signature BUREAU ALPES CONTROLES Lieu Annecy-le-Vieux (FR)				I.8 Validité Certificat valable du 12/09/2025 au 30/09/2026		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Autres plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques (Agastaches, Arquebuse, Aneth, Achille, Basilics, Bourrache, Bouillon blanc, Bleuets, Capucine, Coquelourde rouge, Coriandre, Ciboulette, Cosmos, Coquelicot, Calendula, Camomilles, Estragon, Guimauve, Hysopé, Kiwano, Lavandes, Livech, Lotier, Menthes, Marjolaines, Mauves, Melisse, Monardes, Millepertuis, Moutarde, Mizuna, Melilot, Nigelle, Origans, Oseille, Persils, Phacelie, Pavot, Physalis, Romarin, Sauges, Shisos, Tagetes, Thym, Verveines)	
	Sauge sclaree	
	Maraichage diversifié plein champ (Aubergines, Artichaut, Asperges, Ail, Courges, Courgettes, Cornichon, Fenouil, Oignon, Poivrons, Pomme de terre, Rhubarbe, Tomates)	
	Maraichage diversifié sous abris	
	Fraises	
	Cassis	
	Framboises	
	Plants et semences potagers, à l'exclusion des semences de betteraves (Plants de légumes et plantes aromatiques et médicinales)	
	Zone de cueillette de plantes à parfum aromatiques et médicinales sauvages (Lavande fine, Feuille d'olivier, Laurier, Romarin, Sureau, Aubépine, Armoise vulgaire, Absinthe, Bourgeons de Pin, Cynorhodon, Chardon marie, Cornouiller, Feuille de Ronce, Lavande fine, Molène, Mile Pertuis, Ortie, Prunellier, Sarriette)	
	Prairie permanente	
	Jachère	
	Oeufs - Poules pondeuses	
	Oeufs - Oeufs de poule, en coquille, frais	
	Sirops : basilic, lavande, thym citron, fleur de sureau, menthe, romarin, sauge sclaree, rosat, gratte cul, Fun Ventoux	
	Confit d'oignon au thym, sauce tomate, pesto basilic, tomates séchées, ciboulade, caviar d'aubergine	
	Délassement : mure, cynorhodon, coings	
	Confiture de fraises	
	Gélees : cassis, coing, verveine, sarriette, prunelle, safran, lavande, coquelicot, basilic pourpre, fleur du sureau, romarin, sauge sclaree, thym citron, geranium rosa	
Tisane : Herbes de Provence, Comme un t à la menthe, Marchande de rêves, L'éveil des beaux jours, Tisane Bonne nuit, Ovaire et contre tous, Hiver et contre tous, Soupçon de légèreté		
Sel aux aromates, sel poisson, sel aux fleurs, sel brin de montagne, sel grillades, sel estival		
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
	<table><tr><td>Nom de l'organisme d'accréditation</td><td>COFRAC</td></tr><tr><td>Hyperlien vers le certificat d'accréditation</td><td>https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf</td></tr></table>	Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	Hyperlien vers le certificat d'accréditation
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC			
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf			
	II.9 Autres informations			

DÉLIVRÉ